



POUR UN DÉVELOPPEMENT DU SPORT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XXI^{ème} SIÈCLE

EDITORIAL

Avec 27 collègues sénateurs Les Républicains, nous avons initié un groupe de travail sur le sport et sa place dans notre société française au début du XXI^{ème} siècle.

Ce travail a été lancé pour préparer les futurs débats annoncés sur un texte législatif *Sport et Société* alors que le calendrier concernant le dépôt et l'examen de ce texte demeure encore flou. Le groupe Les Républicains au Sénat choisit donc aujourd'hui de présenter ses propres propositions qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'un dépôt de texte sénatorial.

Le sport français vit une période de réorganisation et un renouveau avec la création de l'Agence Nationale du Sport, une redéfinition du rôle et de la place des collectivités territoriales, l'émergence massive de nouvelles pratiques, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,... Ces enjeux et échéances doivent nous pousser à replacer le sport à sa juste place dans notre société.

Face aux crispations provoquées par les priorités affichées ces derniers mois par le gouvernement, le groupe de travail Sport Les Républicains du Sénat a fait le choix d'auditionner plusieurs dizaines d'experts et d'acteurs du milieu sportif, pour aboutir à plus de quarante propositions ambitieuses et concrètes pour développer à court terme la pratique du sport et de l'activité physique et sportive (APS) dans notre pays.

Michel SAVIN

Sénateur de l'Isère

Président du groupe d'études sénatorial « Pratiques Sportives et Grands Evénements Sportifs »

Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS



Faire du « Sport Pour Tous » une grande cause nationale en 2020.

A 4 ans de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques en France, l'ouverture de notre olympiade avec une grande cause nationale serait un signal puissant pour l'ensemble des acteurs du mouvement sportif mais également pour tous les Français.

SPORT - SANTE

Encourager l'expérimentation à l'échelle régionale des initiatives de remboursement des dépenses d'APS sur ordonnance dans le cadre d'une pratique régulière par la Sécurité Sociale, les mutuelles et les acteurs locaux, pour les malades atteints d'ALD.



Depuis 2016, il est désormais possible de prescrire des activités physiques et sportives sur ordonnance dans le cadre d'un protocole de soins. Les bienfaits de l'activité physique sont unanimement reconnus par les spécialistes de la santé. Une expérimentation à grande échelle de leur remboursement dans le cadre d'un protocole de soins permettrait une évaluation précise de l'économie réalisée par la Sécurité Sociale et des bénéfiques pour les mutuelles et pour les acteurs locaux, ceci dans le cadre d'une pratique régulière pour les malades atteints d'affections longue durée (ALD).

Créer un label spécifique pour les structures reconnues dans les protocoles de sport-santé et fixer un objectif de maillage territorial par la présence d'au moins l'une de ces structures par département.



Afin de développer le recours à la pratique du sport santé, il est déterminant de développer les lieux de pratiques, mais également de les faire connaître pour que les Français s'y rendent.

Accroître la formation initiale et encourager la formation continue en matière de sport-santé et d'activités physiques adaptées en développant des filières de formations spécifiques et en formant les professionnels qui peuvent en faire bénéficier le public qu'ils touchent.



Un déficit de formation et d'information de la pratique du sport-santé est indéniable. C'est la raison pour laquelle il faut renforcer les formations initiales et continues pour venir soutenir le développement du recours au sport-santé.

SPORT - ENTREPRISE

Favoriser la pratique du sport et des activités physiques en entreprise.

La pratique du sport en entreprise est un atout indéniable et apporte des résultats plus que probants : diminution des arrêts de travail de 32% et augmentation de la productivité de 12%. Il faut donc, pour cela, lever tous les freins existants : Il est ainsi proposé d'intégrer les APS dans les matières négociées annuellement dans le cadre de la qualité de vie au travail et de reconsidérer le critère d'avantages en nature concernant la pratique d'APS par l'URSSAF.



Développer le financement de la pratique sportive par le secteur privé en encourageant le mécénat à destination du milieu sportif.

Sur 3 milliards d'euros consacrés annuellement au mécénat, seuls 2% financent le sport. Les dispositifs existent mais doivent être améliorés et la communication est déterminante pour renforcer le recours au mécénat du milieu sportif, tant pour le mécénat financier que pour d'autres formes comme le mécénat de compétence. Il est également proposé d'augmenter à 80% la déduction fiscale en faveur du mécénat à destination du handisport ou sport adapté.



ACCESSIBILITÉ DU SPORT À TOUS



Développer les licences sport loisirs dans les fédérations afin d'institutionnaliser l'ouverture du sport licencié au sport autonome et à l'APS dans sa globalité.

Alors que la pratique sportive est en pleine mutation, la licence sport loisirs doit être promue et repensée pour permettre une meilleure reconnaissance de la pratique autonome, désormais numériquement majoritaire en France.



Rendre possible la création de deux ligues au sein d'un même sport fédéré afin d'accélérer l'autonomisation et le développement du sport féminin.

Alors que le sport professionnel féminin se développe et se modernise, il est important de laisser la possibilité aux clubs féminins de s'organiser sur un modèle similaire au sport professionnel masculin, sans que cela se fasse obligatoirement au sein d'une structure unique.



Ouvrir le dispositif existant du 1% artistique à des constructions sportives dans le cadre de constructions publiques.

L'ouverture du dispositif du 1% artistique à des infrastructures de sport de proximité dans le cadre de constructions publiques peut permettre de résorber des inégalités territoriales, et surtout de donner de nouveau moyen à la création d'espaces répondant à l'évolution des modes de pratique du sport.

EMPLOI, BENEVOLAT, FORMATION & EDUCATION

Renforcer la reconnaissance de l'activité des bénévoles à responsabilité en leur permettant de bénéficier du droit à un jour d'absence annuel rémunéré.

Le mouvement sportif vit grâce à l'activité bénévole. Celle-ci doit être mieux reconnue et soutenue, notamment pour les postes à responsabilités, sous peine de voir ces acteurs indispensables au bon fonctionnement du sport français s'éloigner des clubs et des fédérations. Leur permettre de bénéficier d'un droit à un jour d'absence annuel rémunéré permettrait d'envoyer un message fort en direction des bénévoles qui font le sport français.



Promouvoir davantage la pratique de l'APS comme faisant partie des piliers de l'éducation.

La pratique du sport dans le temps scolaire est trop souvent mise de côté, alors même que cette pratique permet aux jeunes de bénéficier d'une meilleure concentration et de meilleurs résultats. Il est ainsi proposé d'assurer un minimum horaire de pratique dans l'enseignement primaire et de mettre en place un semestre de pratique obligatoire pour valider un diplôme de licence ou de master dans l'enseignement supérieur.



LES CHIFFRES CLÉS



27 membres ont participé au groupe de travail



30 acteurs de terrain sollicités pour ces travaux



13 sessions d'auditions



45 propositions

LES 27 MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Michel SAVIN

Martine BERTHET	François BONHOMME	Céline BOULAY-ESPERONNIER	Marta de CIDRAC	
Alain DUFAUT	Nicole DURANTON	Jacqueline EUSTACHE-BRINIO	Jacques GENEST	
Daniel GREMILLET	Jacques GROSPERRIN	Jean-Raymond HUGONET	Corinne IMBERT	
Guy-Dominique KENNEL	Florence LASSARADE	Christine LAVARDE	Michel MAGRAS	
Marie MERCIER	Patricia MORHET-RICHAUD	Louis-Jean de NICOLAY	Olivier PACCAUD	
Cédric PERRIN	Stéphane PIEDNOIR	Damien REGNARD	Hugues SAURY	Jean SOL



Petit-déjeuner de travail autour d'Alain Bernard, champion olympique Français de natation, le 14 février 2019